

PROGRAMME DÉTAILLÉ

ARCHITECTURE – QUALITÉ D'USAGE

Réf. AR01009 PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE OPÉRATEUR

PUBLIC :

Opérateurs.

PRÉ-REQUIS :

Avoir satisfait à une visite médicale notifiant l'aptitude au port des équipements de protection respiratoire, comme stipulé dans l'arrêté du 23 février 2012, article 3.

OBJECTIFS :

La formation PREVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE OPÉRATEUR a pour objectif de montrer comment travailler en sécurité en préservant sa santé.

DURÉE :

2 jours.

MÉTHODES ET OUTILS

PÉDAGOGIQUES :

Formation dispensée par un formateur spécialisé dans les risques liés à l'amiante.

Analyse de cas concrets et d'exposés. Alternance de présentations théoriques et mises en pratique (équipements de protection respiratoire).

Méthode pédagogique participative. Divers supports de cours. Validation des acquis (QCM). Attestation de formation. Formation théorique et pratique.

LIEU DE FORMATION :

En stage ou en intra.

EFFECTIF :

De 1 à 16 personnes.

Date d'élaboration 10/06/20 Dernière mise à jour 10/06/20 Version : 1

Vous avez un besoin de formation sur la **PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE OPÉRATEUR** ? Profitez de nos solutions formatives dédiées à vos besoins et adaptées à votre activité professionnelle. Nos formateurs sont des professionnels recrutés pour leur expérience professionnelle et leur expertise sur la mise en œuvre de la prévention des risques liés à l'Amiante. Nos consultants traceront avec vous un programme ciblé sur les précisions de vos demandes.

Partout en France : Amiens, Angers, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Nice, Nîmes, Orléans, Paris, Perpignan, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours, Villeurbanne...

CONTENU

Le sommaire suivant sera survolé, les informations sur les risques et sur les bonnes pratiques seront privilégiées.

Le recyclage sera abordé par une évaluation des besoins en début de stage.

Qu'est-ce que l'amiante ?

- Le minéral et ses propriétés.
- Historique de l'utilisation de l'amiante.
- L'interdiction de l'amiante.
- Les effets sur la santé.
- Les mesures et seuils d'empoussièrement.

Distinguer l'amiante

- Les produits susceptibles d'être amiantes.
- Les sections du cadre du travail et leurs évolutions.
- Le friable et le non-friable.
- L'état de conservation des matériaux.
- Les zones et terrains amentifères.

Les obligations d'informations et de communications

- Obligations vis à vis des salariés et comité d'hygiène et sécurité.
- L'entreprise et la coordination sécurité prévention santé.

Le repérage de l'amiante

- Les obligations des propriétaires d'immeubles.
- Les obligations des armateurs de navires.
- Le cas où il faut une recherche complémentaire (démolition, etc....).

Les moyens et pratiques de la protection collective et individuelle

- Installation du chantier, signalisation, information, organisation SPS.
- La zone de vie et de décontamination.
- Le confinement, les sas et la circulation d'air.
- Déprimogènes et aspirateur à filtration absolue.
- Les bonnes pratiques dans une zone de travail et les interdictions.
- Le rabattage et le travail à l'humide.
- Les EPI (équipements de protection individuelle).
- La décontamination et l'hygiène.
- L'entretien et le suivi des matériaux.

Les conduites à tenir et la communication avec l'encadrement

- Le bon ordre pour l'organisation.
- Suivre le phasage du chantier.
- Le droit de retrait.
- Suivre les consignes et informer l'encadrement.

Les déchets amiantes

- Le conditionnement des déchets.
- L'étiquetage des déchets et l'enregistrement.
- Le bordereau du suivi des déchets.
- Le conditionnement des déchets.
- L'entreposage provisoire.



formation dispensée
PARTOUT EN FRANCE



formation éligible
PLAN DE FORMATION

PROGRAMME DÉTAILLÉ

ARCHITECTURE – QUALITÉ D'USAGE

Réf. AR01009 PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE OPÉRATEUR

PUBLIC :

Opérateurs.

PRÉ- REQUIS :

Avoir satisfait à une visite médicale notifiant l'aptitude au port des équipements de protection respiratoire, comme stipulé dans l'arrêté du 23 février 2012, article 3.

OBJECTIFS :

La formation PREVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE OPÉRATEUR a pour objectif de montrer comment travailler en sécurité en préservant sa santé.

DURÉE :

2 jours.

MÉTHODES ET OUTILS

PÉDAGOGIQUES :

Formation dispensée par un formateur spécialisé dans les risques liés à l'amiante.

Analyse de cas concrets et d'exposés. Alternance de présentations théoriques et mises en pratique (équipements de protection respiratoire).

Méthode pédagogique participative. Divers supports de cours. Validation des acquis (QCM). Attestation de formation. Formation théorique et pratique.

LIEU DE FORMATION :

En stage ou en intra.

EFFECTIF :

De 1 à 16 personnes.

SUITE CONTENU

Amiante sous-section 4

- Le travail en hauteur et les risques de chutes.
- Les risques d'ensevelissement.
- Les risques électriques.
- Le bruit.
- Les bonnes postures et les autres risques TMS.
- Les autres risques CMR.
- Les produits de substitution à l'amiante.

Fin de formation

- Conclusions.
- Test de niveau et correction.
- Évaluation qualitative.
- Validation des acquis.
- Remise de l'attestation de formation.
- Remise d'un support de cours et documents annexes.

Date d'élaboration 10/06/20 Dernière mise à jour 10/06/20 Version : 1

Centre de formation **STAGE'UP**

Siège social: 23 rue Antigna 45000 ORLEANS

Service commercial: 14 rue d'Amsterdam 75009 PARIS

Siret: 488 346 610 000 30 APE: 8559A N° Existence: 24 45 02361 45

Tél.: 0 810 356 365 (N°Azur Tarif Local) email: contact@stageup.fr



formation dispensée
PARTOUT EN FRANCE



formation éligible
PLAN DE FORMATION